

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 14 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absent excusé** :

ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2017/63

**Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne -SDEHG -  
Rénovation de l'éclairage public sur les postes La FRANQUI, PORT VENDRES, CANET,  
CANNES et Boulevard des FONTANELLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 16 janvier 2017 relative à la rénovation de l'éclairage public sur les postes PW la Franqui, PZ Port-Vendres, P3A Canet, impasse de Cannes et boulevard des Fontanelles, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 123 :

- **Rues de la Franqui et du Racou**
  - Dépose de 16 points lumineux (2009 et 2017 à 2031), construction de 350 m de réseau souterrain et pose de 13 points lumineux 34 W LED sans bi-puissance sur mâts de 5 m,
  - Rénovation de la commande d'éclairage public La Franqui.
- **Rue de la Palme**
  - Dépose de 23 points lumineux (1899 à 2012, 1922 à 1928, 4099 et 4100), construction de 472 m de réseau souterrain et pose de 17 points lumineux dont 15 en 34 W LED sans bi-puissance sur mâts de 5 m et 2 en 70 W LED sur mâts de 7 m.
  - Rénovation de la commande d'éclairage public PZ Port-Vendres.

- Rue de Canet
  - Dépose de 7 points lumineux (1964 à 1971), construction de 150 m de réseau souterrain et pose de 7 points lumineux en 34 W LED sans bi-puissance sur mâts de 5 m dont 1 appareil récupéré (1966),
  - Rénovation de la commande d'éclairage public P3A Canet.
- Impasse de Cannes
  - Dépose de 17 points lumineux (943 à 956 et 4512 à 4514), construction de 410 m de réseau souterrain et pose de 14 points lumineux en 34 W LED sans bi-puissance sur mâts de 5 m.
- Boulevard des Fontanelles
  - Construction de 180 m de réseau souterrain et remplacement de 12 lanternes 150 W par 12 lanternes de même aspect équipées en 50 W LED sans bi-puissance sur mâts de 7 m existants.

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 72%.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG	160 000 €
TVA (récupérée par le SDEHG)	43 307 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>71 693 €</b>

Total	275 000 €
-------	-----------

Avant de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette décision, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Ville pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 123,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 16/06/2017

Reçu en préfecture le 16/06/2017

Affiché le **16 JUIN 2017**



ID : 031-213105612-20170616-D2017\_63-DE

## Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 123,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 JUIN 2017  
- Affiché le 16 JUIN 2017

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Yvan Navarro**

